



# Les Titres de Noblesse

*Club de Généalogie de Saint-Jean de Beaugard/BL/18/02/2012*

# Sommaire :

- ✓ 1<sup>ère</sup> partie : les origines de la noblesse
- ✓ 2<sup>ème</sup> partie : la noblesse sous l'Ancien Régime
- ✓ 3<sup>ème</sup> partie : les titres de noblesse sous l'Ancien Régime
- ✓ 4<sup>ème</sup> partie : les titres de noblesse d'Empire
- ✓ 5<sup>ème</sup> partie : les titres de noblesse sous la République française
- 6<sup>ème</sup> partie : particularités des titres de noblesse dans d'autres pays

# 3ème partie. Les titres de noblesse sous l'ancien régime

# Hiérarchie nobiliaire française

Avant le 1er Empire, il n'existe  
**aucune hiérarchie** dans les titres  
de noblesse à l'exception du titre  
de duc.

# Hiérarchie nobiliaire française

Exception pour la **pairie**

Qui est hiérarchisée par la préséance, c'est-à-dire qu'un comte et pair de France est au-dessus des autres comtes mais aussi des ducs ne faisant pas partie de la Pairie.

# L'Ecuyer

lat. scutarius, qui porte l'écu

Gentilhomme qui accompagne un chevalier et porte son **écu**.

Titre porté par les jeunes nobles non encore armés chevaliers.

Officier chargé de s'occuper des **chevaux** d'un roi ou d'un grand<sup>6</sup> seigneur.

# Le Chevalier

Noble et guerrier admis dans l'ordre de la chevalerie par l'**adoubement** et disposant d'un fief ou d'une terre (tenure). Ce titre est souvent porté par les cadets d'une grande maison.

# Le Chevalier

L'**adoubement** est la cérémonie spéciale du Moyen Âge par laquelle le fils d'un seigneur est fait chevalier vers l'âge de 16 ans. C'est au cours de l'adoubement que le nouveau chevalier reçoit son épée des mains du seigneur puisqu'il prend possession de ses armes.

# Le Baron

Francique : baro, homme libre

Un baron est à l'origine l'**homme du roi**.

Cette qualification s'applique d'abord aux grands vassaux du roi, mais peu à peu ce titre **perd de son importance**.

# Le Baron

Noble possesseur d'une baronnie.

1 baronnie = 3 châtelainies (Edit de 1579 - Henri IV).

**Châtelainie** : office ou commission administré par des châtelains à la solde du roi, envoyés pour y rendre la basse justice.

# Le Vicomte

Un vicomte est sous les carolingiens le **remplaçant** du comte (vice-comes).

Lorsque les fiefs deviennent héréditaires, les vicomtes se constituent, dans les territoires dont ils avaient la charge avec les comtes, de **véritables fiefs** qui reçoivent le nom de vicomté<sup>1</sup>.

# Le Vidame

Très rare titre décerné au chef d'armée d'un **évêché titré**.

Titre correspondant à celui de vicomte pour les seigneurs laïcs.

# Le Comte

Lat. Comes (compagnon)

Titre de noblesse du **possesseur**  
d'un Comté.

Un comté est composé d'au moins :

- 2 baronnies + 3 châtelainies,
- ou 1 baronnie + 6 châtelainies.

# Le Comte

Un comte est tout d'abord le dignitaire chargé de l'administration d'une province.

Devenu, au moyen âge, suzerain de cette province, le comte y possède dès lors des **droits régaliens** : haute justice, droit de battre monnaie, droit de guerre, voire d'anoblir.

# Le Comte

La royauté, par la suite, érige en faveur de sa noblesse des terres en comtés.

Mais alors que les anciens comtés, comme ceux de Toulouse, Champagne, Valois ont la taille d'un ou deux départements actuels, les nouveaux comtés n'englobent plus que **quelques paroisses**.

# Le Marquis

anc. fr. marchis, marche

La « marche » est une **zone de protection militaire** à proximité d'une frontière ou dans une région mal pacifiée.

# Le Marquis

Un marquis est à l'origine un chef militaire chargé de la défense et de l'administration d'une **province frontière**.

Cette situation géographique stratégique et périlleuse donne à cette époque aux marquis une sorte de **prépondérance** sur les comtes.

# Le Marquis

Le marquisat est composé **au moins** :

- de trois baronnies et de trois châtelainies
- ou de deux baronnies et de six châtelainies

# Le Duc

Lat. dux, chef

Souverain d'un duche.



Tous les ducs ont le droit de mettre la **couronne ducale** entourée du **manteau ducal** sur leurs armoiries.

# Le Duc

Malgré l'absence de hiérarchie au sein de la noblesse d'Ancien Régime, le Duc **est au-dessus** des autres nobles du royaume en termes de préséance, les princes du sang mis à part.

# Le Duc

Cette spécificité vient du fait que la plupart des duchés sont d'**origine médiévale** et sont d'anciens territoires indépendants.

Il était donc difficile au roi d'inféoder ces seigneurs ayant les mêmes pouvoirs qu'un prince sans leur conférer une **préséance**.

# La famille royale

Jusqu'à l'abolition de la royauté, la famille royale jouit de son **propre système hiérarchique**.

Un membre de la famille royale est en général pourvu d'un titre **qui appartient à la couronne**.

Ces titulatures d'apparats **sont au-dessus** du système nobiliaire<sup>22</sup>.

# La famille royale

A la différence des titres de noblesse, ces titulatures ne sont **pas immuables**, un changement de dynastie pouvant faire perdre à une famille le droit de les utiliser.

Ces titres au contraire des titres de noblesse ont **disparu avec la monarchie**.

# Le Prince (de sang)

lat. princeps, premier

Titre porté par les **membres de la maison royale.**

# Premier Prince de sang

Titre porté par les membres de la **branche cadette** de la famille royale.

# Principauté

Particularité d'une Principauté :

C'est une terre dont le souverain régnant possède le **titre de prince**.

# Monsieur

Titre réservé au **frère cadet** du roi.

# Le Dauphin

Titre désignant l'**héritier** présomptif du trône, en général le fils aîné du roi.

Ce titre n'existe que depuis 1349, date du **rattachement** du Dauphiné au royaume de France.

# Le Roi

lat. rex, regis, régnant

Titre de la personne qui exerce le pouvoir **souverain** dans une monarchie.

# L'empereur

Mais ça, c'est une autre histoire !!!

# 4ème partie. Les titres de noblesse d'empire

# Hiérarchie nobiliaire française

La **Révolution française** abolit le régime féodal et les titres de noblesse de l'Ancien Régime.

# Hiérarchie nobiliaire française

**Le 1er Empire**, en détachant les titres de toute possession fiduciaire, **établit une hiérarchie** en s'inspirant du **systeme anglais**.

# Hiérarchie nobiliaire française

Les titres sont **personnels**, attachés à la personne et à sa descendance.

Pour les rendre **héréditaires**, des revenus sont assurés.

Mais, cette noblesse ne jouit pas de privilège et les titres ne sont qu'une **distinction**.

# Les titres

Prince

Duc

Comte

Baron

Chevalier

Les titres de Marquis et Vicomte n'ont pas été retenus : connotation trop « Ancien Régime »

# Rétablissement des titres et de la noblesse

En 1814, la **Restauration** réintroduit la noblesse mais les titres sont régis par la législation napoléonienne.

5ème partie. Les titres de  
noblesse sous la République  
française

# Abolition des titres

Les régimes républicains, tels que la **République française**, ont généralement aboli toute création de titres de noblesse héréditaire, sans abolir leur existence.

La noblesse ne donne plus droit à des droits particuliers.

Les titres de noblesse y relèvent désormais d'un **port honorifique**.

# Les distinctions



Toutefois, ces régimes républicains ont continué conférer des distinctions et des récompenses honorifiques, parfois sous des formes proches des **ordres de chevalerie**.

# La Légion d'Honneur

Elles ont ainsi leur propre système de « récompenses » en lieu et place des titres de noblesse.

Comme en France, où la **Légion d'Honneur**

conférait, à l'origine, la noblesse à toute famille l'ayant reçu durant **trois générations.**



# Ve République

De nos jours, les titres de noblesse n'ont plus aucun effet juridique.

Mais, lorsqu'ils sont transmis selon les usages établis (**ligne directe, masculine, aînée, légitime**), ils sont reconnus et peuvent figurer à l'Etat Civil, sur tous documents administratifs et sur la carte d'identité (**accessoire du nom**).

# Co-prince d'Andorre

Par un édit de 1607,  
le chef de l'Etat  
français  
(actuellement le  
Président de la  
République) porte le  
titre de co-prince  
d'**Andorre**.



6ème partie. Particularités des  
titres de noblesse dans d'autres  
pays

# Belgique

Un roturier peut encore être anobli par le souverain au titre de chevalier, baron ou comte.



Les autres titres sont réservés à des membres de famille déjà noble avant l'indépendance.



Purement symbolique ne donnant lieu à aucun avantage (peut se comparer à la Légion d'Honneur).

# Espagne

Les conjoints des personnes possédant un titre peuvent l'utiliser pendant la durée du mariage (ou veufs sans remariage).



Les titres nobiliaires sont donnés par le Roi.



Depuis 2005, la succession va à l'aîné des enfants.

# Irlande

Les titres de noblesse existent toujours.

Mais la Constitution empêche la création de nouveaux titres.



# Italie

La Constitution stipule que les titres de noblesse ne sont plus reconnus.

Les particules des titres existant avant le 28 Octobre 1922, font partie du nom.



# Monaco

Il n'y a pas de noblesse dans cette monarchie de droit absolu



# Royaume Uni

Le souverain peut anoblir un de ses sujets, après avis du gouvernement.

La noblesse britannique est ordonné selon un code normé et fortement hiérarchisé.

Il existe 2 catégories de titres : la nobility (les pairies) et la gentry (noblesse non titrée).

# Royaume Uni

Comme dans la France d'Ancien Régime, il y a un système de rang et un ordre de préséance très strict.

Ce sont des rangs légaux qui impliquent (pour les pairs) un certain nombre de privilèges.



# Vatican

L'anoblissement héréditaire est supprimé depuis 1931.



Le port de titres nobiliaires est interdit aux évêques depuis 1951.

La création de titres est supprimée depuis 1964  
(Paul VI)

